

Le patrimoine routier algérien sous surveillance

Un jumelage avec l'Union européenne en appui

En Algérie, le patrimoine routier, fruit de plusieurs décennies d'investissement continu, est important. La définition d'une politique nationale en matière d'entretien des infrastructures routières se pose désormais de manière cruciale.

Les chefs de projet du jumelage (de gauche à droite) : Jean Lévêque (France), Antonio Macedo (Portugal), Abdennour Boudjenoun (Algérie).



La construction routière constitue une des priorités de la politique de développement du territoire de l'Algérie pour répondre à la demande croissante de mobilité des personnes, de transport et de fourniture de marchandise. Pour autant, le patrimoine routier déjà constitué, fruit de plusieurs décennies d'investissement continu, est important. Désormais se pose donc la question des conditions et du niveau de l'entretien de ces infrastructures : le coût, ou plutôt le surcoût, de l'absence d'une politique d'entretien sont désormais des enjeux majeurs pour une bonne gestion des deniers publics.

CONTEXTE

Au sein de l'administration algérienne, en réponse à cet enjeu, l'organisme national de contrôle technique des travaux publics (CTTP) construit, en s'appuyant sur un partenariat en forme de jumelage avec la France et le Portugal et sur un financement de l'Union européenne (UE), les conditions de la connaissance et de la maîtrise dans le temps des infrastructures routières. Il convient de noter que le réseau autoroutier est géré de façon disjointe par un établissement public spécifique.

Le CTTP a pour mission d'être le service référent dans le domaine de l'entretien du patrimoine routier. Il peut proposer à son administration centrale une expertise technique solide qui permet de diagnostiquer l'état du réseau routier et d'apporter des solutions d'entretien pertinentes. Quatre domaines d'activités sont particulièrement ciblés : les chaussées, les ouvrages d'art, la connaissance des trafics et la maîtrise des surcharges des poids lourds.

L'un des objectifs du CTTP est de construire une base de données qui identifie les principaux éléments constitutifs du patrimoine routier et leur état, ce qui nécessite l'émergence de compétences pointues visant à maîtriser le diagnostic des dégradations des chaussées et l'auscultation des ouvrages d'art.

PARTENARIAT AVEC LA FRANCE ET LE PORTUGAL

Le gouvernement algérien considère aujourd'hui qu'en plus du développement d'un réseau autoroutier structurant, il doit orienter ses actions vers la mise en place de politiques d'entretien efficaces. Il a ainsi formulé une planification stratégique à l'horizon 2025 comprenant le renforcement de l'entretien routier.

La rencontre de cette politique du gouvernement algérien et de la proposition de partenariat de l'UE s'est traduite par la mise en place de programmes de travail commun, dont un jumelage avec la France et le Portugal. Les jumelages sont des opportunités d'échange d'expertise et de transfert des connaissances entre les pays européens et les pays bénéficiaires. Ils permettent d'unir les compétences du secteur public des États membres de l'UE et des pays bénéficiaires, en l'occurrence l'Algérie, afin de renforcer les activités de coopération. Ils doivent produire des résultats concrets.

Les bénéficiaires de ce type de coopération sont les institutions publiques, comme le CTTP, mais aussi de nombreux autres organismes. Ainsi, en Algérie, une quinzaine de jumelages sont à l'œuvre dans différents domaines comme la justice, l'énergie, l'industrie ou les transports.

Dans le domaine routier, le jumelage « DZ20 », qui accompagne le CTTP, a été lancé le 3 janvier 2016 et a pour objets :

- la mise en place de systèmes d'aide à la décision pour la gestion des chaussées et des ouvrages d'art ;
- le développement d'outils de connaissance du trafic, en particulier des poids lourds (nombre et charges).

AUTEURS

Jean Lévêque
Jean-Paul Fidéli

Une équipe sur le terrain lors d'un test des capteurs de trafic.



© CTPP

Le dialogue et la coopération entre l'UE et l'Algérie prennent ainsi en compte la priorité donnée par le gouvernement algérien à la préservation de son patrimoine d'infrastructures.

Organisation

Grâce à l'allocation par l'UE de 1,6 million d'euros, une quarantaine d'experts français et portugais sont mobilisés pour mettre en place, avec le CCTP, des méthodes de gestion appropriées. Les interventions associées de la France et du Portugal tout au long de l'année écoulée se sont révélées être des atouts déterminants à l'avancée des travaux communs, structurés en 3 thèmes, pilotés chacun par un responsable algérien et français (**tableau 1**) :

- une banque de données routières avec un système d'aide à la gestion de l'entretien ;
- une organisation fiable de gestion des ouvrages d'art ;
- un dispositif de comptage des trafics sur l'ensemble du réseau routier national, accompagné d'une maîtrise technique des pesages de poids lourds. En France, le Cerema, l'Ifsttar et les directions régionales des routes nationales s'impliquent dans le jumelage ; au Portugal, c'est le Laboratorio Nacional de Enenharia Civil (LNEC) qui y participe (**tableau 2**).

ÉTAT D'AVANCEMENT

Les fondements de la base de données sont désormais en place. Le cadrage général opéré crée les conditions de la mise en place d'un dispositif d'analyse et de programmation efficient des travaux d'entretien à l'échelle du patrimoine algérien, qui bénéficie de la compétence et du savoir-faire des agents du CCTP dans l'exercice des diagnostics de chaussées et des ouvrages d'art.

-Tableau 1-
Pilotage du jumelage.

Algérie	France	Portugal
Chef de projet : Abdenour Boudjenoun	Chef de projet : Jean Lévêque	Chef de projet « junior » : Antonio Macedo
Correspondant du CRJ : Amar Ifticene	Conseiller résident du jumelage : Jean-Paul Fideli	

-Tableau 2-
Répartition de la participation aux différentes actions.

Gestion des chaussées	Cerema-DTeclTM / Ifsttar / LNEC / Cerema-DTerMed / Cerema-DTerNP / DIR Sud-Ouest
Gestion des ouvrages d'art	Cerema-DTecEMF / LNEC / Cerema-DTerC / Cerema-DTerCE / Cerema-DTerMed / Cerema-DTerO / Cerema-DTerSO / Dir IdF / DIR Centre / DIR Midi-Pyrénées
Gestion des comptages et pesages	Ifsttar / LNEC / Cerema-DTerE / Cerema-DTerMed / Cerema-DTerO

Les modalités opératoires d'auscultation ont pu être redéfinies en précision et fiabilité, tout en améliorant la sécurité des interventions. Les comptages des trafics de véhicule sont maîtrisés dans leurs composantes matérielle et organisationnelle. La connaissance des enjeux relatifs aux problèmes posés par les surcharges des poids lourds est entière. Ces acquis doivent désormais être valorisés à l'aide d'un positionnement adéquat des missions du CCTP dans la chaîne de fonctionnement de l'administration algérienne. La suite des travaux doit y contribuer.

Les travaux déjà engagés sont promoteurs et la volonté de réussir reste forte pour les acteurs impliqués, même si le programme a pris du retard par rapport au calendrier initial qui ne prévoyait qu'un délai de deux ans. Compte tenu de la qualité du travail et des échanges, l'administration algérienne défend la signature d'un avenant pour atteindre les objectifs définis lors du lancement du jumelage. ■

Agents du Cerema impliqués

L'administration française impliquée, le ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) et sa délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI), s'appuie sur ses services déconcentrés et le Cerema, dont la contribution des agents est majeure dans le processus.

Base de données routières nationale :

- Olivier Gleises (Cerema DTerMed)
- Pascal Rossigny (Cerema DTeclTM) – Expert-clé
- Sébastien Wasner (Cerema DTerMed)

Système de gestion national des ouvrages d'art

- Véronique Bicilli (DIR Centre) – Expert-clé
- Hervé Ditchi (Cerema DTerO) – Expert-clé
- Stéphane Verdier (DIR Île-de-France)

Dispositif national de connaissance des trafics + pesage des PL

- Daniel Grégoire (Cerema DTerO)
- Eric Klein (Cerema DTerE)
- Alain Rème (Cerema DTerMed) – Expert-clé